



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
statistiques démographiques

Statistiques démographiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2016/220 du Conseil économique et Social et conformément aux pratiques suivies dans le passé, rend compte des activités menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat dans le domaine des statistiques démographiques. Il dresse, pour l'année écoulée, le bilan de l'application du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020), en mettant en relief l'élaboration de directives méthodologiques pour la gestion des recensements de la population et des logements ainsi que l'utilisation de technologies modernes lors des prochains recensements de la population et des logements. Il donne des informations sur les activités de promotion de l'ensemble révisé de normes statistiques internationales applicables aux registres et statistiques de l'état civil ainsi que sur les travaux d'élaboration d'un manuel relatif au fonctionnement et à la gestion des registres et statistiques de l'état civil. Il passe aussi en revue la collecte de statistiques démographiques grâce aux questionnaires de l'Annuaire démographique et les activités relatives au renforcement des capacités en matière de statistiques des migrations internationales.

La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.

* E/CN.3/2017/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2016/220 du Conseil économique et Social et conformément aux pratiques suivies dans le passé, rend compte des activités menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat dans le domaine des statistiques démographiques. Il dresse, pour l'année écoulée, le bilan de l'application du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020), en mettant en relief l'élaboration de directives méthodologiques pour la gestion des recensements de la population et des logements ainsi que l'utilisation de technologies modernes lors des prochains recensements de la population et des logements. Il donne des informations sur les activités de promotion de l'ensemble révisé de normes statistiques internationales applicables aux registres et statistiques de l'état civil ainsi que sur les travaux d'élaboration d'un manuel relatif au fonctionnement et à la gestion des registres et statistiques de l'état civil. Il passe aussi en revue la collecte de statistiques démographiques grâce aux questionnaires de l'Annuaire démographique et les activités relatives au renforcement des capacités en matière de statistiques des migrations internationales.

II. Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)

2. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020) a été approuvé par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session et adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 2015/10. Il répond à la constatation que le recensement de la population et des logements constitue l'une des principales sources de données permettant de garantir l'efficacité de la planification du développement et l'objectivité de la prise de décisions, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a pour but d'amener chaque État Membre à effectuer un recensement au moins une fois entre 2015 et 2024 et à en diffuser les résultats de la manière la plus exhaustive possible.

3. C'est dans ce contexte que la Division de statistique a entrepris de réviser et de mettre à jour les normes statistiques internationales relatives aux recensements de la population et aux logements, intitulées *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*; la troisième révision de cet ensemble de principes et de recommandations a été adoptée par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session.

4. S'appuyant sur ces principes et recommandations et comme indiqué dans le précédent rapport à la Commission de statistique, la Division de statistique a organisé une réunion d'un groupe d'experts, pour examiner et mettre à jour le volume d'accompagnement intitulé *Manuel d'organisation des recensements de la population et des logements*. Le groupe a finalisé les travaux relatifs à ce manuel, dont la nouvelle version intitulée « *Handbook on the Management of Population and Housing Censuses* » est désormais disponible en ligne¹.

¹ Accessible sur le site http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/SeriesF_2Rev5e.pdf.

5. La série de recensements de la population et des logements de 2020 sera fortement influencée par les avancées technologiques récemment réalisées dans de nombreux domaines connexes. Dans ce contexte, la Division de statistique a organisé une réunion technique à Amman, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2016, sur l'utilisation des technologies dans les recensements de la population et des logements. Cette réunion technique, qui a été la première activité menée dans le cadre de la planification des projets de la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, visait à renforcer la capacité des bureaux nationaux de statistique à répondre aux demandes de données liées au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les actes de la réunion seront résumés et présentés dans un volume distinct, dans un appendice au Manuel d'organisation des recensements de la population et des logements (Handbook on Census Management for Population and Housing Censuses), ce qui facilitera leur actualisation à mesure qu'apparaîtront de nouvelles solutions technologiques concernant les recensements de la population et des logements.

6. Comme elle l'avait fait lors des précédents cycles de recensements, la Division de statistique organisera des ateliers en vue de promouvoir, dans toutes les régions du monde, la version révisée des principes et recommandations ainsi que d'autres outils méthodologiques. Des calendriers et thèmes détaillés ainsi que des informations précises sur les pays et partenaires participants seront régulièrement mis en ligne sur le site Web du Programme de recensements mondiaux de la population et des logements².

7. En 2016, des membres du personnel de la Division de statistique ont fourni une assistance technique en siégeant aux comités consultatifs internationaux pour le recensement de la population et des logements de 2013 en Bosnie-Herzégovine et le recensement de la population et des logements de 2014 au Myanmar.

8. Comme suite à la résolution 2015/10 sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, dans laquelle le Conseil économique et Social a demandé une coordination des activités des différents acteurs destinées à aider les États Membres, la Division de statistique, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la Population et le Bureau du recensement des États-Unis (United States Bureau of the Census), a créé, en 2016, le Comité International de coordination des recensements (International Committee on Census Coordination)³. Les objectifs assignés au Comité consistent notamment à examiner les activités de recensement de la population et des logements prévues pour la série de recensements de 2020, à recenser les pays qui ont besoin d'assistance et à fournir un appui pour la planification, l'exécution et l'analyse des recensements, ainsi que pour l'utilisation et la diffusion des résultats des recensements.

² Voir <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/indwm/default.htm>.

³ Pour de plus amples informations sur la Commission, voir <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/iccc/default.html>.

III. Application des *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Révision 3*

9. Après que la Commission de statistique a approuvé, à sa quarante-cinquième session, les *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Révision 3*, la Division de statistique a organisé une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux en vue de présenter et de promouvoir l'ensemble révisé de normes internationales applicables aux registres et statistiques de l'état civil. Ces ateliers ont eu lieu au Guatemala, en Nouvelle Calédonie et à Oman. Y ont participé des représentants de 50 pays ainsi que plus de 75 statisticiens, officiers d'état civil et spécialistes de la santé publique. On trouvera sur le site Web de la Division des renseignements détaillés sur ces ateliers, le texte des rapports qui en sont issus, ainsi que les calendriers et les thèmes des ateliers prévus pour 2017.

10. La Division de statistique a entrepris la révision du *Manuel des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des actes d'état civil – gestion, fonctionnement*, une réunion d'un groupe d'experts sur la question devant se tenir en février 2017 pour examiner le premier projet de ce manuel, parallèlement à une réunion consultative où seront examinées les méthodes d'évaluation de l'exhaustivité et de la qualité de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil qui en résultent. La révision du manuel sur la gestion s'accompagnera de l'élaboration d'approches et de méthodes modernes d'évaluation de l'exhaustivité de l'enregistrement et de la qualité des statistiques de l'état civil.

11. La Division continue d'assurer le secrétariat du Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil et tient à jour le site Web du Groupe, qui contient des informations sur les activités menées par les membres de cette entité aux fins de l'amélioration des modalités d'enregistrement de l'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le Groupe s'est réuni à trois reprises en 2016, en mars, juillet et octobre, et a examiné divers projets et programmes mis en œuvre par des membres du Groupe, afin de garantir une approche coordonnée vis-à-vis des normes et recommandations internationales ainsi que l'application de ces dernières.

IV. Collecte de statistiques au moyen des questionnaires de l'*Annuaire démographique*

12. La Division de statistique recueille, compile et diffuse des statistiques démographiques et sociales officielles chaque année pour l'ensemble des pays et régions du monde. Les données sont recueillies au moyen d'une série de questionnaires annuels ou ponctuels adressés aux bureaux de statistique nationaux⁴. Elles portent sur plusieurs aspects de la répartition de la population et de sa composition, tels que la population des villes et des agglomérations urbaines, la fécondité, la mortalité, la nuptialité, les flux migratoires annuels, le nombre de migrants, les caractéristiques des ménages, les caractéristiques des logements, les

⁴ Les questionnaires de recensement ponctuels permettent de recueillir des données sur des questions relatives aux recensements de la population et des logements et sont envoyés dans les différents pays ou régions selon la date des recensements propres à ces pays ou régions.

caractéristiques économiques et les niveaux d'instruction. Le mode habituel de diffusion est l'*Annuaire démographique*, qui est publié chaque année depuis 1948⁵.

13. L'aperçu ci-après rend compte de la disponibilité des statistiques de l'état civil recueillies auprès des bureaux nationaux de statistique, à savoir la disponibilité des principaux ensembles de données pour chaque fait d'état civil publiés dans l'*Annuaire démographique* de 2015, qui est la dernière édition disponible⁶. L'annexe II comporte un tableau où est indiquée la disponibilité de chaque ensemble de données mentionné, vue sous l'angle du pourcentage de pays ou de régions qui ont soumis des données publiées dans l'*Annuaire démographique* de 2015, par rapport au nombre total de pays ou de régions dans le monde.

14. D'une manière générale, la disponibilité de statistiques de l'état civil est mesurée en pourcentage du nombre total de pays ou de régions du monde qui soumettent des données pertinentes. Pour les statistiques de l'état civil présentées dans l'*Annuaire démographique* de 2015, cette disponibilité s'établissait comme suit (par ordre décroissant) : naissances vivantes par zone d'habitation urbaine ou rurale (74 %); mortalité par zone d'habitation urbaine ou rurale (72 %); naissances vivantes selon l'âge de la mère et le sexe de l'enfant, et mortalité selon l'âge et le sexe (63 %); mariages par zone d'habitation urbaine ou rurale (58 %); mortalité infantile par zone d'habitation urbaine ou rurale (72 %); mortalité infantile par âge et par sexe (48 %); divorces par zone d'habitation urbaine ou rurale (47 %); mariages selon l'âge de l'époux et l'âge de la mariée (46 %); naissances vivantes selon l'âge du père (37 %); mortalité fœtale tardive par zone d'habitation urbaine ou rurale (37 %); avortements légaux (27 %); et avortements légaux selon l'âge de la femme (22 %).

15. Comme indiqué, les trois quarts environ des pays ou régions du monde ont soumis à l'ONU des statistiques globales sur l'ensemble des naissances et des décès. Leur pourcentage diminue, cependant, avec l'introduction d'autres variables telles que l'âge, et d'autres unités de dénombrement des statistiques de l'état civil, telles que les morts fœtales.

V. Activités liées aux statistiques des migrations

16. Depuis 2014, la Division de statistique a organisé un certain nombre d'ateliers à l'intention de pays africains et asiatiques, en collaboration avec des partenaires clefs, tels que la Division de la Population des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations, la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les commissions régionales des Nations Unies, notamment la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique⁷. Ces ateliers avaient pour objectif de renforcer la capacité technique des fonctionnaires à produire et à analyser des données sur les migrations à partir de toutes les sources pertinentes et à les utiliser aux fins de la planification des politiques nationales de migration et de développement. Ils ont porté sur des questions telles que les normes et les

⁵ Disponible sur <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dyb2.htm>. Les données démographiques, en particulier celles relatives aux recensements de la population et des logements, sont peu à peu publiées en ligne sur le portail UNdata à <http://data.un.org/>.

⁶ Disponible sur <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dyb2.htm>.

⁷ La liste des ateliers figure à l'annexe I.

définitions des Nations Unies applicables à la collecte de données sur les migrations internationales, les sources de données et les indicateurs permettant de mesurer les objectifs relatifs aux migrations du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les participants ont également examiné les moyens d'échanger des données sur les migrations internationales, en vue d'évaluer les effectifs, les caractéristiques et les contributions potentielles des migrants résidant à l'étranger.

17. Compte tenu du fait que la mobilité est un aspect important des migrations internationales, la Division de statistique a intégré, en 2016, une équipe spéciale chargée d'étudier la mesure de la mobilité du travail et dirigée par la Commission économique pour l'Europe. L'Équipe spéciale a pour objectif d'examiner les concepts, les définitions et les méthodologies relatives à la mobilité de la main-d'œuvre dans les pays et d'élaborer des directives pratiques sur la compilation des statistiques dans ce domaine. La Division a également intégré le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, dont la Commission de statistique a approuvé la création par sa décision 47/111⁸. Le Groupe d'experts, dirigé par le Bureau central de statistique de Norvège, Eurostat et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, envisage d'élaborer, d'ici à 2018, un ensemble de recommandations internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés, qui devrait servir de référence pour les travaux portant sur les statistiques nationales et internationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

18. En réponse à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-huitième session, la Division de statistique a élaboré un manuel sur la mesure des migrations internationales au moyen de recensements de la population. Une version provisoire du manuel, qui comporte les observations d'experts internationaux, a été revue et testée lors des ateliers organisés à l'intention des pays africains entre 2014 et 2016, en attendant d'être réexaminée et testée pour les pays asiatiques en janvier 2017. Le manuel aidera les statisticiens à : a) mieux comprendre les concepts et les définitions relatives aux migrations internationales; b) identifier les informations clefs nécessaires à une mesure efficace des migrations ainsi que les sources de données pertinentes; et c) produire davantage de données comparables au niveau international sur les stocks et les flux de migrants ainsi que leurs caractéristiques, à l'aide de méthodes directes et indirectes dans le cadre des recensements de la population. Dans le domaine du développement des méthodologies, la Division a également contribué à l'élaboration d'un manuel destiné à fournir aux producteurs et aux utilisateurs de statistiques des migrations internationales des orientations sur l'intégration de ces statistiques dans les stratégies de planification nationale des migrations. Le manuel est coproduit par les membres du Groupe mondial sur la migration.

VI. Décision que la Commission est invitée à prendre

19. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.

⁸ Voir E/2016/24-E/CN.3/2016/34, chap. III, sect. B.

Annexe I

Liste des ateliers sur les statistiques des migrations

1. Atelier sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données migratoires internationales pour le développement, à l'intention des pays d'Afrique subsaharienne (Addis-Abeba, 18-21 novembre 2014) [[lien]]
2. Atelier sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données migratoires internationales pour le développement, à l'intention des pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest (Dakar, 8-11 septembre 2015) [[lien]]
3. Atelier régional sur la collecte et la gestion des données relatives aux migrations en Afrique de l'Ouest (Lomé, 15-18 mars 2016) [[lien]]
4. Atelier sur la gestion des données nationales relatives aux migrations, Cape Coast (Ghana, 25-29 juillet 2016) [[lien]]
5. Atelier interrégional sur la collecte et l'utilisation des données sur les migrations au service du développement : la coopération et les échanges dans le couloir Europe-Afrique (Rome, 30 novembre-2 décembre 2016) [[lien]]
6. Atelier régional sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives aux migrations internationales dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'intention des pays d'Asie du Sud (Bangkok, 31 janvier-3 février 2017)

Annexe II

Disponibilité des statistiques de l'état civil

<i>Question</i>	<i>Nombre de pays/régions ayant soumis des données</i>	<i>Pourcentage par rapport au nombre total de pays/régions</i>
Fécondité		
Naissances vivantes selon la résidence urbaine ou rurale	175	74
Naissances vivantes selon l'âge de la mère et le sexe de l'enfant	151	63
Naissances vivantes selon l'âge du père	89	37
Mortalité fœtale		
Mortalité fœtale tardive selon la résidence urbaine ou rurale	89	37
Avortements légaux	65	27
Avortements légaux selon l'âge de la femme	52	22
Mortalité infantile		
Mortalité infantile selon la résidence urbaine ou rurale	124	52
Mortalité infantile par âge et par sexe	115	48
Mortalité générale		
Mortalité selon la résidence urbaine ou rurale	172	72
Mortalité par âge et par sexe	150	63
Nuptialité et divorces		
Mariages selon la résidence urbaine ou rurale	138	58
Mariages selon l'âge de l'époux et l'âge de la mariée	110	46
Divorces selon la résidence urbaine ou rurale	113	47

Source : Annuaire démographique des Nations Unies 2015 – tableau synoptique.